DEPARTEMENT DE LA GUADELOUPE

REPUBLIQUE FRANCAISE

VILLE DE GOSIER

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU MARDI 25 SEPTEMBRE 2018

L'An Deux Mille Dix-Huit, le Mardi Vingt-Cinq du mois de Septembre à dix-sept heures, le Conseil Municipal de la Commune de GOSIER, dûment convoqué, s'est réuni à la Mairie, dans la salle de délibérations en séance publique, sous la présidence du Premier Adjoint au Maire, Monsieur José SEVERIEN, pour délibérer sur les questions inscrites à l'ordre du jour de la présente assemblée communale.

ETAIENT PRESENTS : M. José SEVERIEN – Mme Marie-Flore DESIREE – M. Jocelyn CUIRASSIER – Mme Ghislaine GISORS – M. Christian THENARD – Mmes Nadia CELINI – Félicienne GANTOIS – M. Patrice PIERRE-JUSTIN – Mmes Paulette LAPIN – Renetta CONSTANT – Marie-Antoinette LOLLIA – M. Julien BONDOT – Mmes Adrienne LAMASSE – Michelle COUPPE DE K/MARTIN – MM. Jean-Pierre WILLIAM – Solaire COCO – Jean-Pierre DAUBERTON – Mmes Yane BEZIAT – Madlise BERTILI – MM. Ebéné BRIGITTE – Yvan MARTIAL – Julien DINO – Mme Maguy THOMAR – M. Philippe SARABUS – Mmes Marlène BORDELAIS – Roberte MERI – Liliane MONTOUT – MM. Fabrice JACQUES – Cédric CORNET.

ETAIENT ABSENTS : MM. Jean-Pierre DUPONT (empêché) – Jean-Claude CHRISTOPHE (retard) – Jocelyn MARTIAL (retard) – Mmes Christiane GANE – Solange BARBIN – M. Guy BACLET (retard).

Madame Maguy THOMAR est désignée secrétaire de séance à l'unanimité.

.....

CM-2018-4S-DCPA-52

AVENANT N°4 LOT 1 "BÂTIMENT" AU MARCHÉ DE TRAVAUX DE MISE EN CONFORMITÉ DE LA CUISINE CENTRALE DE LA VILLE DU GOSIER

Vu l'article 139 du décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

Vu le marché de mise en conformité de la cuisine centrale notifié le 21 février 2017 au groupement GTM/FAITOUT et TUNZINI ;

Considérant que le renforcement des gaines d'extraction et la création d'un circuit de renouvellement d'air sont des éléments nécessaires au respect de la réglementation ;

Considérant que l'avenant a une incidence financière sur le montant du marché notifié au groupement GTM/FAITOUT et TUNZINI ;

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,

DÉCIDE

Article 1 : D'approuver l'avenant n°4 du lot 1 "bâtiment" au marché de travaux de mise en conformité de la cuisine centrale de la ville du Gosier:

- Montant du marché : 1 062 922 € (HT) ;
- Montant de l'avenant : 60 888.47 € (HT) ;
- Montant total : 1 284 278.61 € (HT).

Article 2 : D'autoriser monsieur le Maire à signer toutes les pièces relatives à ce dossier.

Article 3 : De préciser que les crédits nécessaires à la dépense sont inscrits au budget de la Ville.

Acte rendu exécutoire après envoi en Préfecture le

2 8 SEP. 2018

Et publication ou notification le

2 8 SEP. 2018

Fait et délibéré à Gosier, le 25 septembre 2018

Pour extrait certifié conforme

P/o Le Maire empêché
Le Premier Adjoint

MAIRIE DU GOSIER GUADELOUPE

- José SEVERIEN -

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTERE DE L'ECONOMIE ET DES FINANCES
Direction des Affaires Juridiques

MARCHÉS PUBLICS ET ACCORDS-CADRES **EXE10**

AVENANT N° 04 [1]

Le formulaire EXE10 est un modèle d'avenant, qui peut être utilisé par le pouvoir adjudicateur ou l'entité adjudicatrice, dans le cadre de l'exécution d'un marché public ou d'un accord-cadre.

A - Identification du pouvoir adjudicateur (ou de l'entité adjudicatrice).

MAIRE – MR Jean- Pierre DUPONT
67 Boulevard du Général de Gaulle 97 190 Le GOSIER
Tél : 0 590 848 698 – Fax : 0 590 848 677

B - Identification du titulaire du marché public ou de l'accord-cadre.

GTM SARL (Guadeloupe) MANDATAIRE
Lotissement Vince N° 10
Arnouville - 97170 PETIT-BOURG
Tél.: 0 590 322 828 - Fax. : 0 590 260 850 - Mail: gtmguad@gtmantilles.com
-Siret: 351 843 115 00 046 - A.P.E. 4399 C

FAITOUT SARL Guadeloupe COTRAITANT
-Z.A. de Beausoleil N) 08 – 97122 BAIE-MAHAULT
Tél. : 0 590 251 319 – faitout1@orange.fr
- Siret ; 790 024 954 000 14 –APE : 4778 C

C - Objet du marché public ou de l'accord-cadre.

- Objet du marché public ou de l'accord-cadre :

LOT 1 BATIMENT
Travaux de mise en conformité de la cuisine centrale de la Ville Du GOSIER

- Date de la notification du marché public ou de l'accord-cadre : 21 FEVRIER 2018
- Durée d'exécution du marché public ou de l'accord-cadre : 8 mois ou ..... jours.
- Montant initial du marché public ou de l'accord-cadre :
  - Taux de la TVA : 8,5%
  - Montant HT : 1 062 922 €
  - Montant TTC : 1 153 270.37 €

[1] Formulaire non obligatoire disponible, avec sa notice explicative, sur le site du ministère chargé de l'économie.

D - Objet de l'avenant.

■ Modifications introduites par le présent avenant :
(Détailler toutes les modifications, avec ou sans incidence financière, introduites dans le marché public ou l'accord-cadre par le présent avenant. Préciser les articles du CCAP ou du CCTP modifiés ou complétés ainsi que l'incidence financière de chacune des modifications apportées.)

Objet de l'avenant :
Suite au changement d'occupation de l'ancien réfectoire transformé en locaux recevant le public par le Maitre d'ouvrage, le Bureau Contrôle à demander de nouvelles prestations non comprises au marché initial.

Renforcer les gaines d'extraction et d'amener d'air

1. Compensation de la Hotte, protection Feu calorifuge extérieur *Climaver 224*
2. Réseau reprise, création d'une gaine vers zone cuisson suite à la création de la gaine de l'ascenseur PMR.

Avis du SDIS
- Isolement aux tiers : présence de tiers contigus autour de l'établissement. Le SDIS demande de traiter les baies/fenêtre dominant la couverture des tiers par des éléments PF 1/2h. En attente des dispositions prises.
- En attente d'un bilan de puissance des équipements de cuisson. Si > 20 kW la cuisine sera soit ouverte soit isolée du reste des locaux (voir art. PE 16).
> si la cuisine est isolée, des cloisons CF 1h séparant la cuisine des autres locaux doivent être déterminées (cela peut être les murs de façade). Les portes seront PF 1/2h. Plan d'aménagement des cloisons et portes CF à transmettre.
> si la cuisine est ouverte, des écrans fixes SF 1/4h en sous face de plancher haut séparerons la cuisine des autres locaux. Le système d'extraction devra être 400°C/1h et câblé CR1.
> dans les 2 cas, le conduit d'extraction sera M0 et SF 1/4h. En attente des dispositions prises (notice de sécurité et plans faisant apparaître ces renseignements à transmettre).
- Une alarme type 4 générale aux 2 niveaux est prévue. Ok pas d'observation.
- En attente des prescriptions SDIS sur les locaux existants groupe électrogène et cuve gaz.

■ Incidence financière de l'avenant :

L'avenant a une incidence financière sur le montant du marché public ou de l'accord-cadre :
(Cocher la case correspondante.)

☐ NON ☒ OUI

Montant de l'avenant :

- Taux de la TVA : 8,5%
- Montant HT : 60 888,47 €
- Montant TTC : 66 063,98 €
- % d'écart introduit par l'avenant : 20.83 %

Nouveau montant du marché public ou de l'accord-cadre :

- Taux de la TVA : 8,5%
- Montant HT : 1 284 278.61 €
- Montant TTC : 1 389 823.93 €

E - Signature du titulaire du marché public ou de l'accord-cadre.

Nom, prénom et qualité du signataire (*)	Lieu et date de signature	Signature
Mr. Pascal LABRIET **Mandataire**		
Mr C. BEVIS **Co-Traitant**		

(*) Le signataire doit avoir le pouvoir d'engager la personne qu'il représente.

F - Signature du pouvoir adjudicateur (ou de l'entité adjudicatrice).

Pour l'Etat et ses établissements :
(Visa ou avis de l'autorité chargée du contrôle financier.)

A : Le GOSIER, le ……

Le Maire,

Jean-Pierre DUPONT

G - Notification de l'avenant au titulaire du marché public ou de l'accord-cadre.

☐ **En cas de remise contre récépissé :**

Le titulaire signera la formule ci-dessous :

« *Reçue à titre de notification copie du présent avenant* »

A ....., le .....

Signature du titulaire,

☐ **En cas d'envoi en lettre recommandé avec accusé de réception :**

(Coller dans ce cadre l'avis de réception postal, daté et signé par le titulaire du marché public ou de l'accord-cadre.)

☐ **En cas de notification par voie électronique :**

(Indiquer la date et l'heure d'accusé de réception de la présente notification par le titulaire du marché public ou de l'accord cadre.)

Date de mise à jour : 25/02/2011.

Accusé de réception préfecture

Objet de l'acte :

Avenant numéro 4 du lot 1 "bâtiment" au marché de travaux de mise en conformité de la cuisine centrale de la ville du Gosier

---

Date de transmission de l'acte : 28/09/2018

Date de réception de l'accusé de réception : 28/09/2018

Numéro de l'acte : CM20184SDCPA52 (voir l'acte associé)

Identifiant unique de l'acte : 971-219711132-20180925-CM20184SDCPA52-DE

Date de décision : 25/09/2018

Acte transmis par : Ingrid SOUDAN

Nature de l'acte : Délibération

Matière de l'acte :
1. Commande Publique
1.1. Marchés publics
1.1.5. Marché à procédure adaptée